Image not found or type unknown

# En cas d'usufruit est on proprietaire

Par **glgdb**, le **26/05/2009** à **12:16**

Bonjour,
Lors du divorce nous avons fait donation des biens de la communauté à mon fils.
Pour un des biens j'ai l'usufruit, suis je considérée par la loi comme propriétaire et peut- on l'hypotéquer ?
Merci de vptre réponse

Par **Solaris**, le **26/05/2009** à **13:08**

Bonjour,

En théorie, l'usufruit peut être hypothéqué. Le problème est de l'évaluer.

Par **glgdb**, le **26/05/2009** à **13:35**

Cela veut dire que je suis considérée comme propriétaire ?
Cette question se pose car je dois demander une aide financière pour la maison de retraite de ma mere et l'etat a la possibilité de se rembourser si j'ai des biens en mon nom. je n'en ai pas à part cet usufruit. l'etat peut il forcer mon fils à vendre ?

Copyright © 2026 Experatoo.com - Tous droits réservés